

TEXTE ET PHOTOS : PHILIPPE HEITZ

24 HEURES AVEC LES ACROBATES DU VENT



SYSTEMES SOLAIRES

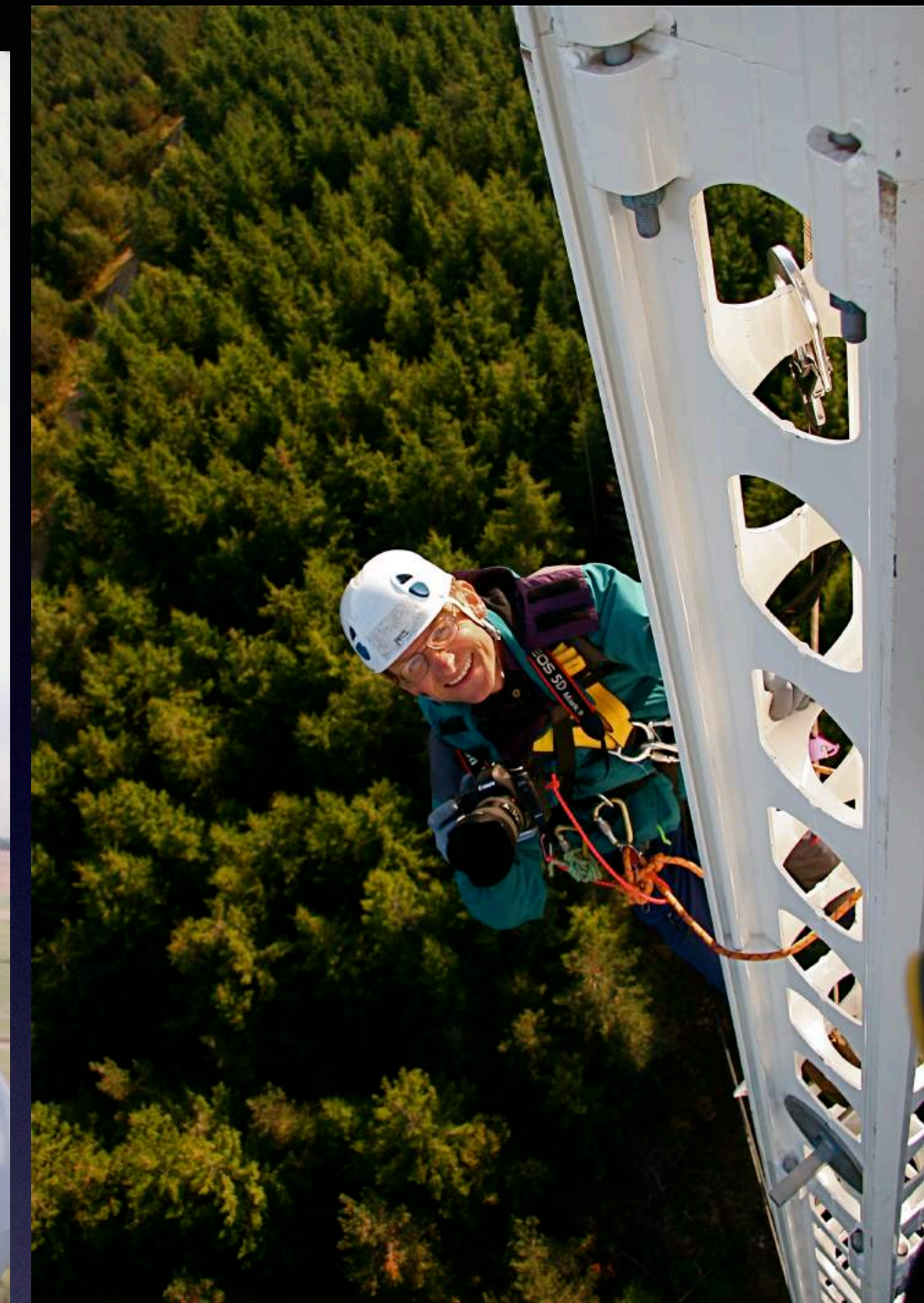
MARS 2010 LE JOURNAL DE **l'é lien** HORS-SÉRIE N° 6-35 €

Reportage
**24 heures avec
les acrobates
du vent**

Baromètre éolien
**74,8 GW dans
l'Union européenne**

Industrie
**Le beau métier des
équipementiers**

Enjeux
**Le Danemark revient
dans le vent**



les clés de l'éolien

webinaire de l'Association des Maires Ruraux de France
lundi 27 mars à 19h30

une visioconférence de Philippe HEITZ,
maire de Burdignes (42), journaliste indépendant

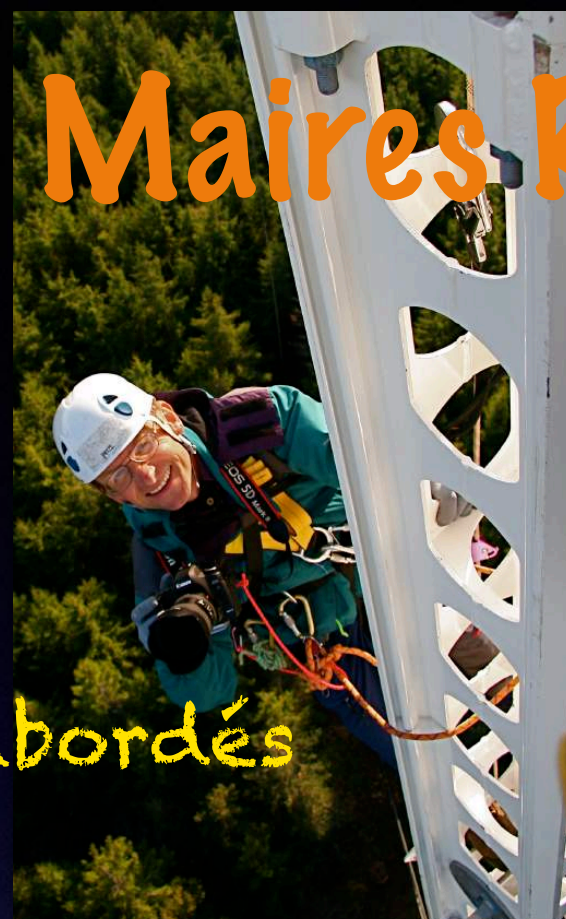
Tous les fondamentaux sur l'éolien sont abordés

en première partie :

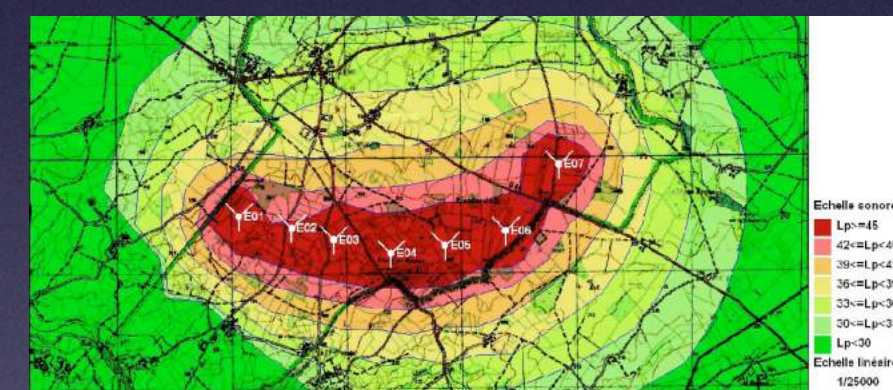
- * petit et grand éolien
- * comment c'est fait
- * comment ça marche
- * gens de l'éolien
- * oiseaux et chauves-souris
- * paysages
- * bruit et acoustique
- * hydrogéologie
- * étude de vent
- * réseau et mix électrique
- * production

en seconde partie, présentation du projet éolien partagé des Ailes de
Taillard, porté par la Communauté de Communes des Monts du Pilat (Loire)

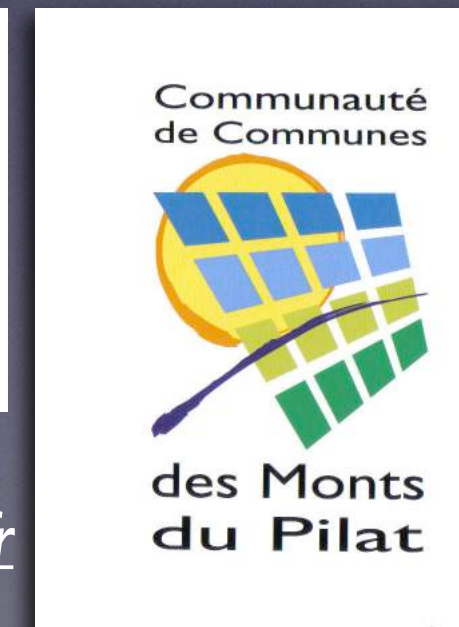
© Ph.Heitz



voir l'éolien comme
vous ne l'avez jamais vu



www.ailedetaillard.fr

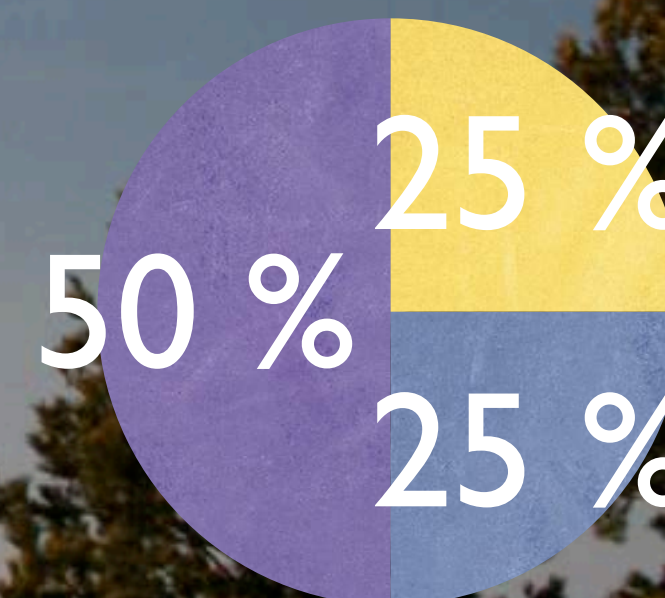


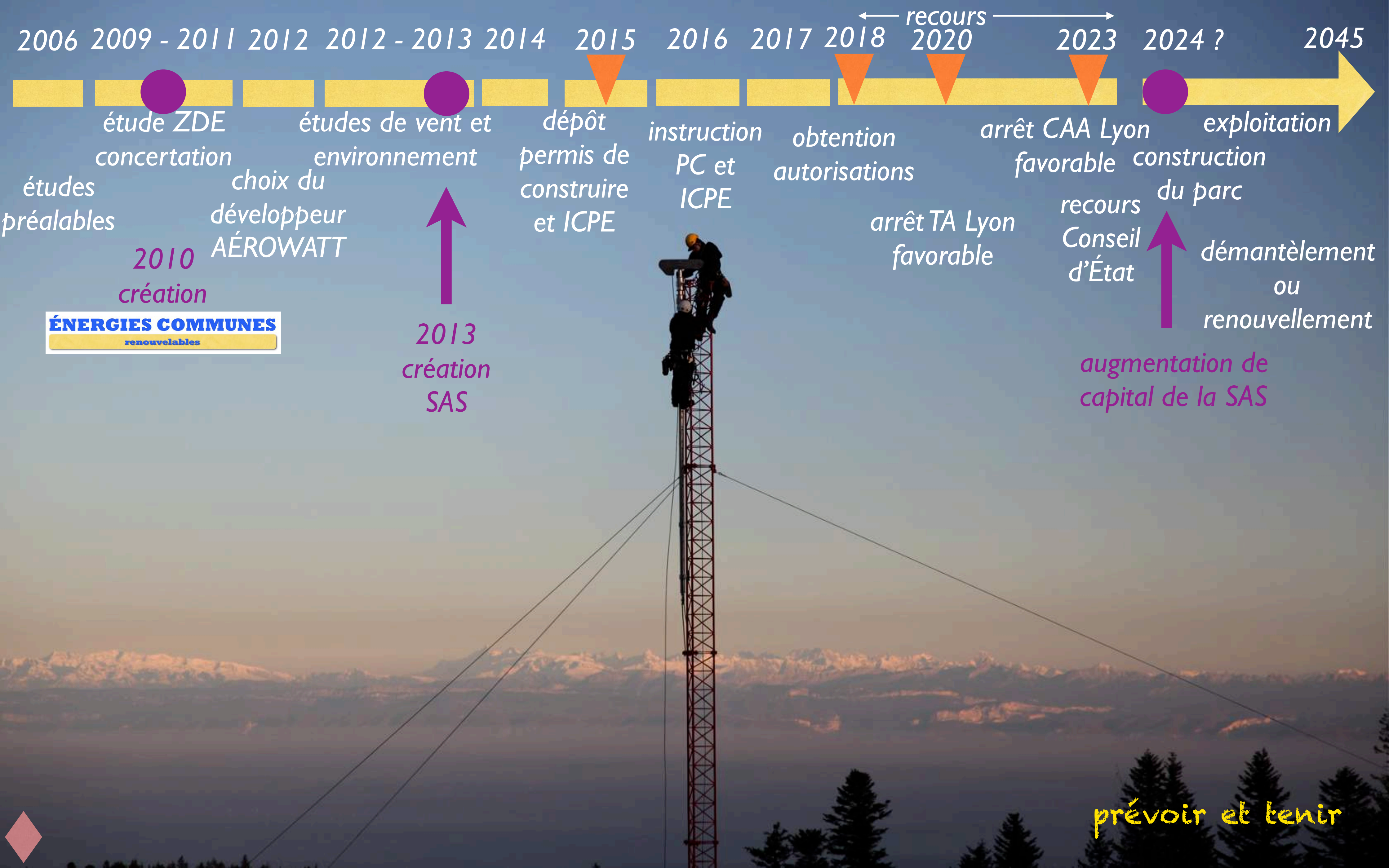
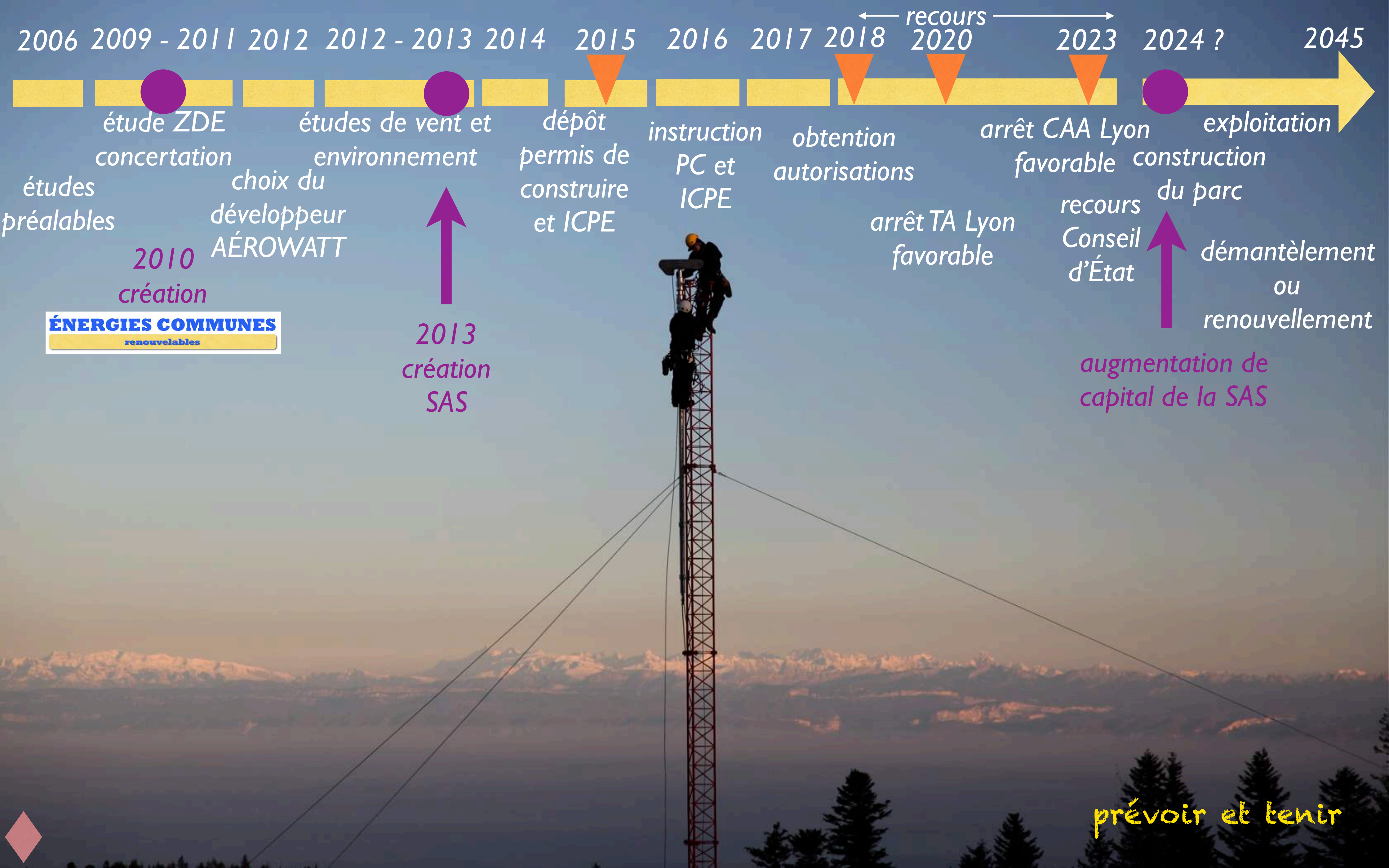
les Ailes de Taillard

LE PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF DES MONTS DU PILAT



- * chronologie *prévoir et tenir*
- * information publique *embarquer*
- * actionnariat citoyen *partager*
- * SAS les Ailes de Taillard *structurer*
- * retombées fiscales *rémunérer*





ÉNERGIES COMMUNES
renouvelables

prévoir et tenir



embarquer

Alain Cabanes, ancien Pdt de la CC de St-Agrève, reçoit les élus de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (24/10/2008)



déc. 2008

conseil communautaire
CC des Monts du Pilat

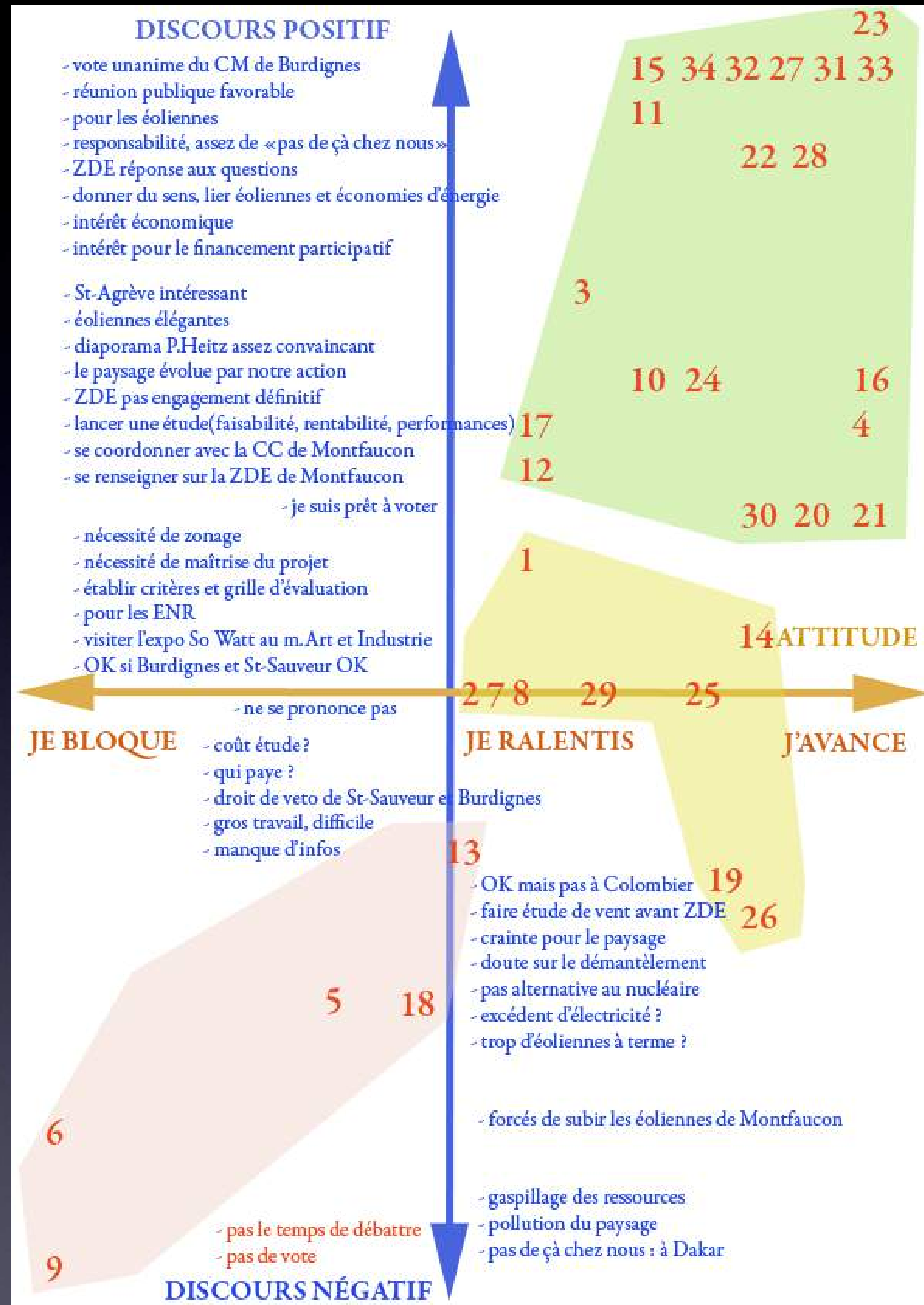
Analyse graphique du positionnement des élus

axe du discours positif

je bloque je ralentis j'avance

axe des actes

négatif



2009-2010

Étude ZDE

bureau d'études
Énergies Territoires
Développement
(ETD Roanne)

- 1 atelier d'information
- 1 réunion publique
- page site CCMP
- tiré à part bulletin CCMP

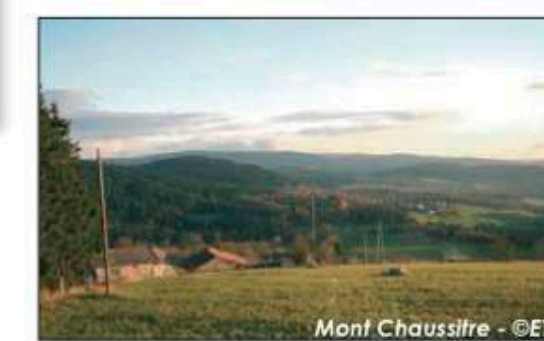
Comité de Pilotage ZDE

Communauté de Communes
des Monts du Pilat



Décembre 2010

Etude en vue de la création d'une Zone de Développement Eolien



ZDE validée par le
Préfet de la Loire
en octobre 2011

4 RÉUNIONS TUPPERWATT EN AVRIL 2013 : Planfoy, Marlhès, St-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental

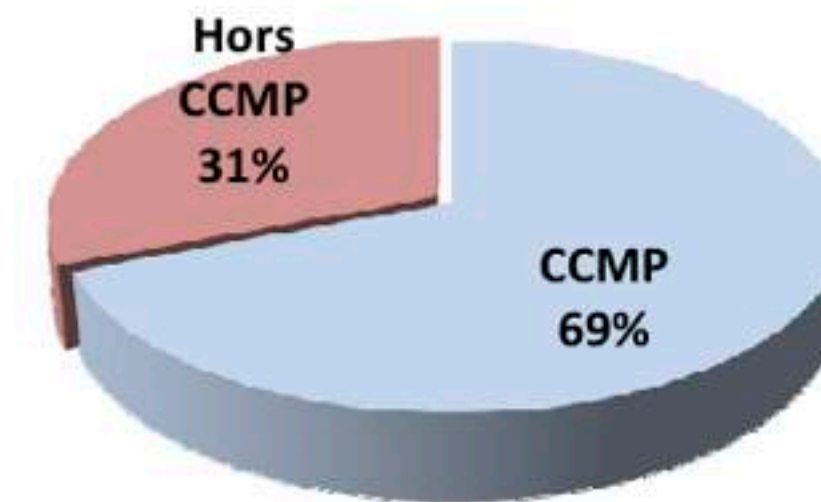
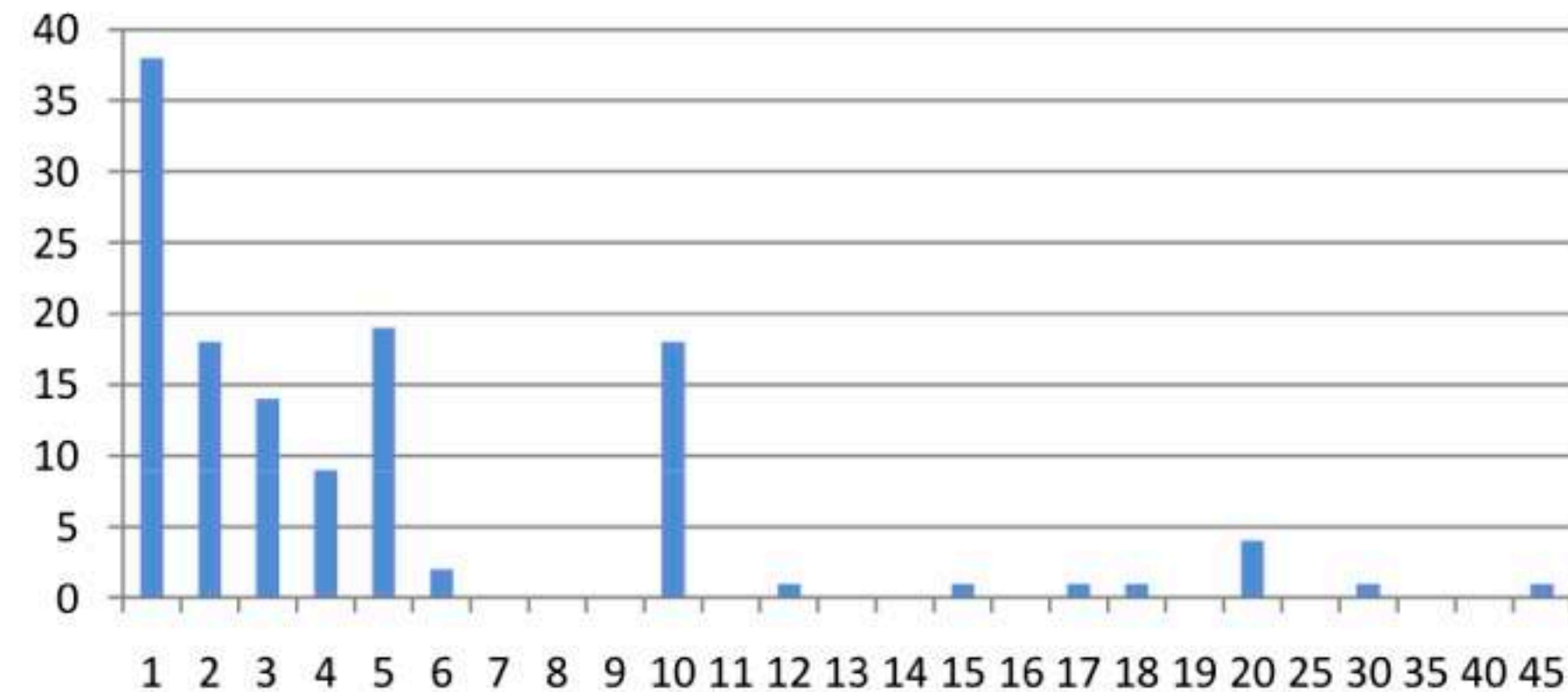


partager

Résultats de la pré-souscription des futurs actionnaires citoyens

- 375 actions de 100€ chacune pré-souscrites par 128 actionnaires (120 individus + les 2 CIGALES du territoire de la CCMP + 5 associations locales + une SCIC EnerCoop RA)
- Distribution des 375 actions en appliquant la règle de priorité aux petits demandeurs .
4 tours ont suffi.

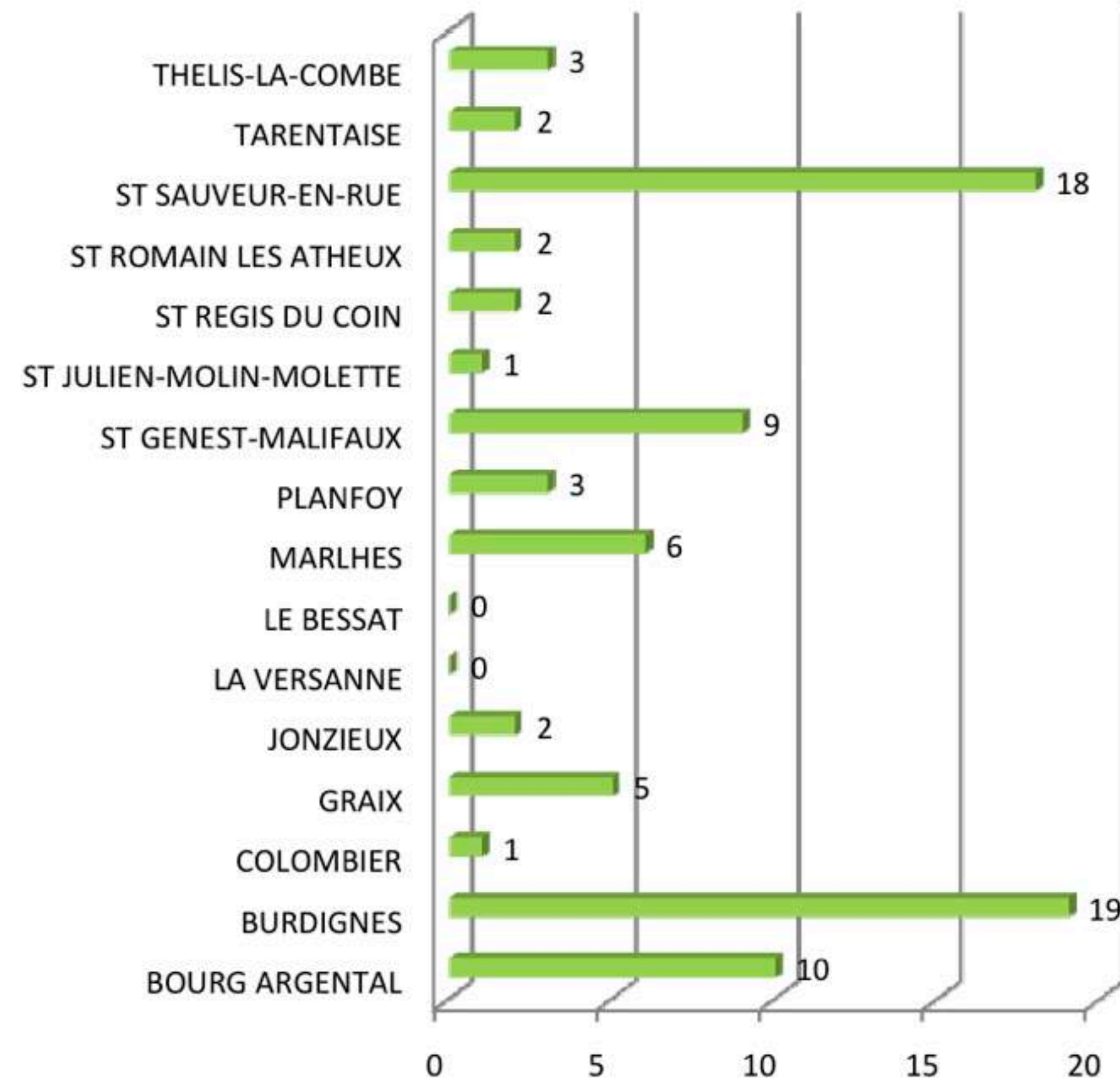
Répartition des actionnaires en fonction du nombre d'actions demandées



Résultats de la pré-souscription des futurs actionnaires citoyens

Actionnaires du territoire de la CCMP

- Une répartition sur 14 des 16 communes de la CCMP
- Les 2 communes d'assise étant les plus représentées



1ère RÉUNION DU COLLÈGE DES CITOYENS le 26 juin 2013 à Bourg-Argental

structurer





PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF DES AILES DE TAILLARD

juin 2018



LA BALADE
ÉOLIENNE
À BURDIGNES
le 22 septembre
2013



LE REVER

jeudi 26 septembre 2013

Eolien : le projet éco-citoyen de Burdignes a le vent en poupe



Dimanche, à Burdignes, une centaine de personnes ont marché en direction du mât de mesure. Sur place, ils ont été informés sur l'avancé du projet éolien. Le meneur du projet Les ailes de Taillard, Jean Gilbert, ainsi que Philippe Heitz de l'association Energies communes renouvelables, et le chef de projet de la société Quadran étaient présents.

ÉCOLOGIE

Grandir le contrôle de ce qui se passe, même lorsque des industriels participent à un projet, voilà le leitmotiv des cent quarante-cinq citoyens qui ont décidé d'investir dans le projet éolien de Burdignes. Ils sont entrés dans le capital qui permet l'étude de la mise en place d'un parc éolien sur les hauteurs du Pilat, à Taillard.

Là-haut, la vue est à couper le souffle et rien n'altère la vitesse et la puissance du vent. Situé sur un axe nord-sud, ce sommet au vent oblique est le lieu idéal pour installer des éoliennes. L'endroit semble effectivement idéal pour installer des éoliennes.

Le projet porté par Les ailes de Taillard est né il y a dix ans.

Une zone de développement éolien de 205 hectares

« Les études énergétiques, environnementales, paysagères, juridiques... sont en cours et le mât de mesure présent depuis un an donne des informations satisfaisantes. Dès la fin de l'année nous avons un scénario définitif », confie Philippe Heitz, président de l'association Energies communes renouvelables. Cette dernière a été créée en 2010 et est entrée au comité de pilotage du projet. Le travail d'équipe est allié avec la communauté de communes des Monts du Pilat sur ce projet, mais tambour battant par son président Jean Gilbert, a porté ses fruits puisqu'en octobre 2011, la préfecture validait l'installation d'une zone de développement éolien, malgré le projet des opposants. Si le projet aboutit, une dizaine d'éoliennes seront installées sur les 205 hectares de la zone de développement éolien.

Ils ont décidé de capitaliser sur l'écologie

Marie-Pierre Cusaux et Bére Gentil sont des écologistes. Ils font partie des deux clubs de volontaires qui ont financé l'étude afin de récupérer de façon collective leur argent dans des projets qui leur tiennent à cœur. Avec ces deux clubs, ils représentent trente-six actionnaires. Capables signale Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. C'est donc par solidarité mais aussi par attachement pour ce projet novateur porté par les citoyens que les deux clubs du Pilat se mobilisent. « Nous avons choisi d'investir dans l'éolien car ce projet est véritablement participatif. Ce n'est pas seulement un investissement financier, mais aussi une aide à l'économie locale. Le but est aussi de mettre à profit les compétences de chacun. Depuis deux ans, certains finissent que nous avons accompagnés n'ont pas abouti, mais à chaque fois nous avons participé aux études menées. »



Jean Gilbert explique : « Il s'agit de valoriser le territoire, car nous avons une véritable richesse en vent. Pour que ce projet reparte à l'échelle du territoire, nous avons décidé de travailler avec une entreprise française qui permette une démarche.

PS + RP + ~~ES~~ + MD
L'actualité cette semaine

Exemples d'ARRIVAGES cette semaine...

ASPIRATEURS de MARQUE • Avec sac : 44 [€] 95 à partir de • sans sac : 59 [€] 95	BALLERINES* • Taille 36 - 41, divers modèles et coloris le paire : 6 [€] 95 *Coquilles et semelles blanches.
NAPPES* • Rectangulaire à carreaux ou rayées 130*160 cm ou ovale, à carreaux 130*180 cm : 3 [€] 50 *Compagnie de table blanc.	COSMÉTIQUES • Soins anti-rides, 50 ml : 2 [€] 50 • Soins anti-œil, 200 ml : 3 [€] 95 (sur 100€ à la fois)
PÔELES EN ALUMINIUM TOUS FEUX SONT INDICATION • Ø 24 cm, coloris gris : 10 [€] 95 • Ø 26 cm, coloris rouge : 11 [€] 95 • Ø 30 cm, coloris noir : 12 [€] 95	VOITURES RADIO-COMMANDÉES • Échelle 1/18 ^e , avec lumières, 4 directions, divers coloris : 6 [€] 50

ANNONAY - Route de Lyon

Ecole de musique : les maires font appel à un avocat

Ardeche MUSIQUE ET DANSE

Cela fait plusieurs mois que l'école départementale de musique et danse (AMD) a annoncé aux communes que, pour pallier à la baisse de 50 000 euros de la subvention de l'État, les communes adhérentes étaient tenues de verser le porte-monnaie. Or, certaines communes contestent une hausse qui atteint parfois les 200 %. Certaines communes ont demandé à se retirer de la structure départementale. Le hic, c'est que cette décision doit être validée à l'unanimité par les membres du conseil. Leur demande n'a donc pas été validée, et c'est aujourd'hui l'objet du contentieux de nombre de maires. Afin de venir à bout de cette affaire, et surtout pour montrer leur incompréhension face à ces hausses plus que significatives, un avocat a été contacté.

Alain Zahm, maire de Davézieux, explique : « Nous n'acceptons pas que notre conseil de l'école de musique n'ait pas été validé. Si le fait nous avons un avocat et l'affaire est dans les mains. »

En 2014, la municipalité de Davézieux devrait payer, selon les ratios établis par AMD, 14 000 euros pour six élèves, alors qu'en 2012 elle cotisait à hauteur de 4 500 euros. Trop peu disent certains, sachant que les autres sont dépensés par des professionnels qualifiés. « Mais

participative avec les citoyens. Ainsi, aujourd'hui, la communauté de communes est participative à 25 %, les citoyens à 25 %, et l'entreprise Quadran dispose de 50 % de capital. »

« ... ce séisme d'un capital-risque puisque les 37 000 euros de l'investissement des citoyens ne servent pour l'instant qu'à nos études préalables à l'installation d'éoliennes. Philippe Heitz explique : « Si le projet ne se fait pas, nous ne recevons pas notre argent. Mais c'est un risque à prendre. Si le projet se concrétise, il nécessite un investissement global de 20 à 30 millions d'euros, avec 40 % d'apport. Un partie aller sur 4 à 5 millions d'euros de fonds propres. La commune aurait alors encore une fois la possibilité d'entrer dans le financement sans de façon beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. »

« Nous sommes en plus de conseil général

Pour Olivier Reverell, conseiller général en charge de la culture et président d'Ardeche musique et danse (AMD), depuis la démission d'Yves Bourlange de ce poste ne préempté, les choses sont claires : « Nous n'avons jamais refusé de donner des documents, et le conseil général cherche une solution pour alléger la hausse des participations communales. Je comprends que la finalité de cette hausse ne leur ait pas plu et nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut un réajustement. Le conseil général va apporter une aide supplémentaire pour

LE PILAT

Bourg-Argental
Rédacteur : 21 rue Gambetta, 42400 Saint-Chamond - 04 77 22 42 86 - lepilat@lepilat.fr ; Publié le : 04 77 21 48 61 - lepilat@lepilat.fr

Vent de succès pour la balade éolienne sur le site de Taillard

Environ 200 personnes ont participé dimanche à la balade éolienne pour découvrir le futur site éolien de Taillard, à cheval sur les communes de Burdignes et de Saint-Sauveur-en-Rue. Au départ de La Maison dans la nature (1 227 m) de Burdignes, les marcheurs sont montés au Soc des Trois Chiens (1 331 m) où ils avaient une superbe vue sur le mât de mesure des vents installé il y aura bientôt un an. Puis au

terme d'une balade de 3,5 km, ils arrivaient au pied de ce mât, aux Cimes (1 360 m). Les co-

Permis déposé avant les municipales 2014

acteurs du projet ont présenté l'avancement du projet éolien, soulignant le caractère participatif exceptionnel en France à trois partenaires : le déve-



Les marcheurs ayant pris une participation financière dans le projet reçoivent un badge jaune pour se reconnaître. Photos Jean Desrosiers



À son départ de la Maison dans la nature de Burdignes, par un beau soleil.



Du Soc des Trois Chiens une belle vue sur le mât de mesure des vents.



À son pied de mât de mesure de vent, présentation du site et de l'avancement du projet éolien participatif.



Un groupe de marcheurs étaient en lisière avec leurs enfants.

du 25 septembre au 7 octobre 2013

MIM DAYS

-20% -50% -30% -70%

* JOURS MIM

Cette année, le Tennis Club Bourguisan a fêté ses 30 ans d'existence

Ce week-end au club-house des Riviers, le Tennis Club Bourguisan...

les Dames ont fini premières de leur poule, Deax...



nier et Aurélien Janin a fait peur aux Ardéchois ! Le...

CRÉATION DE LA SAS LES AILES DE TAILLARD

15 novembre 2013 à St-Sauveur-en-Rue



CRÉATION DE LA SAS LES AILES DE TAILLARD

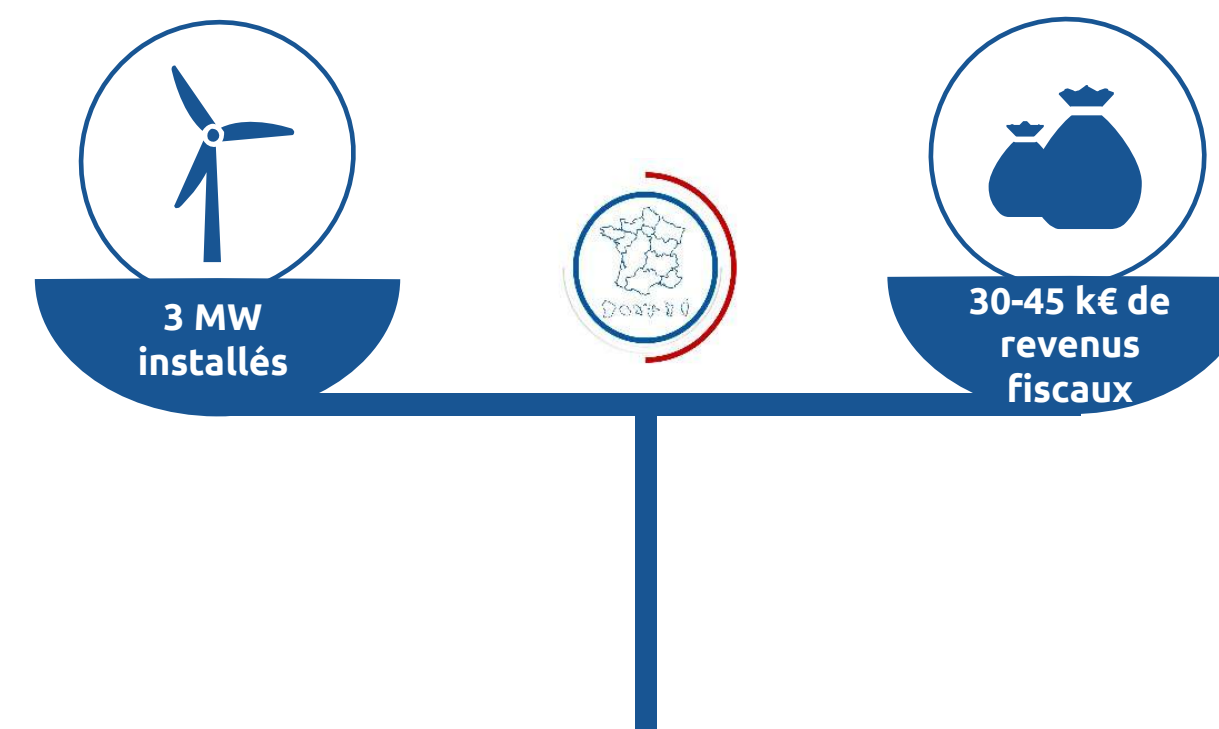
15 novembre 2013 à St-Sauveur-en-Rue



Les retombées économiques et fiscales pour les collectivités locales

... et contribue aux budgets des collectivités

En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents **revenus fiscaux**, au titre notamment des **taxes foncières**, de la **Cotisation Foncière des Entreprises**, de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** et de l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux**. Ces revenus fiscaux sont de l'ordre de **10 à 15 000 euros par MW et par an (en moyenne 7500€ pour le bloc communal et 4500€ pour le bloc des collectivités)**, qui sont redistribués entre les différentes collectivités en fonction principalement du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale auquel appartient la commune d'implantation.



Zoom sur l'IFER

Le produit de l'**IFER** est réparti entre la commune d'accueil, le département et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), une structure administrative regroupant plusieurs communes. En fonction de l'appartenance ou non de la commune à un EPCI (selon le choix de fiscalité locale), la répartition du fruit de l'IFER est différente :

	Commune isolée	EPCI à fiscalité additionnelle (FA)	EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	EPCI à fiscalité éolienne unique (FEU)	EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU)
Composantes de l'IFER relatives aux éoliennes	20% Commune 80% Département	20% Commune 50% EPCI 30% Département		70% EPCI 30% Département	

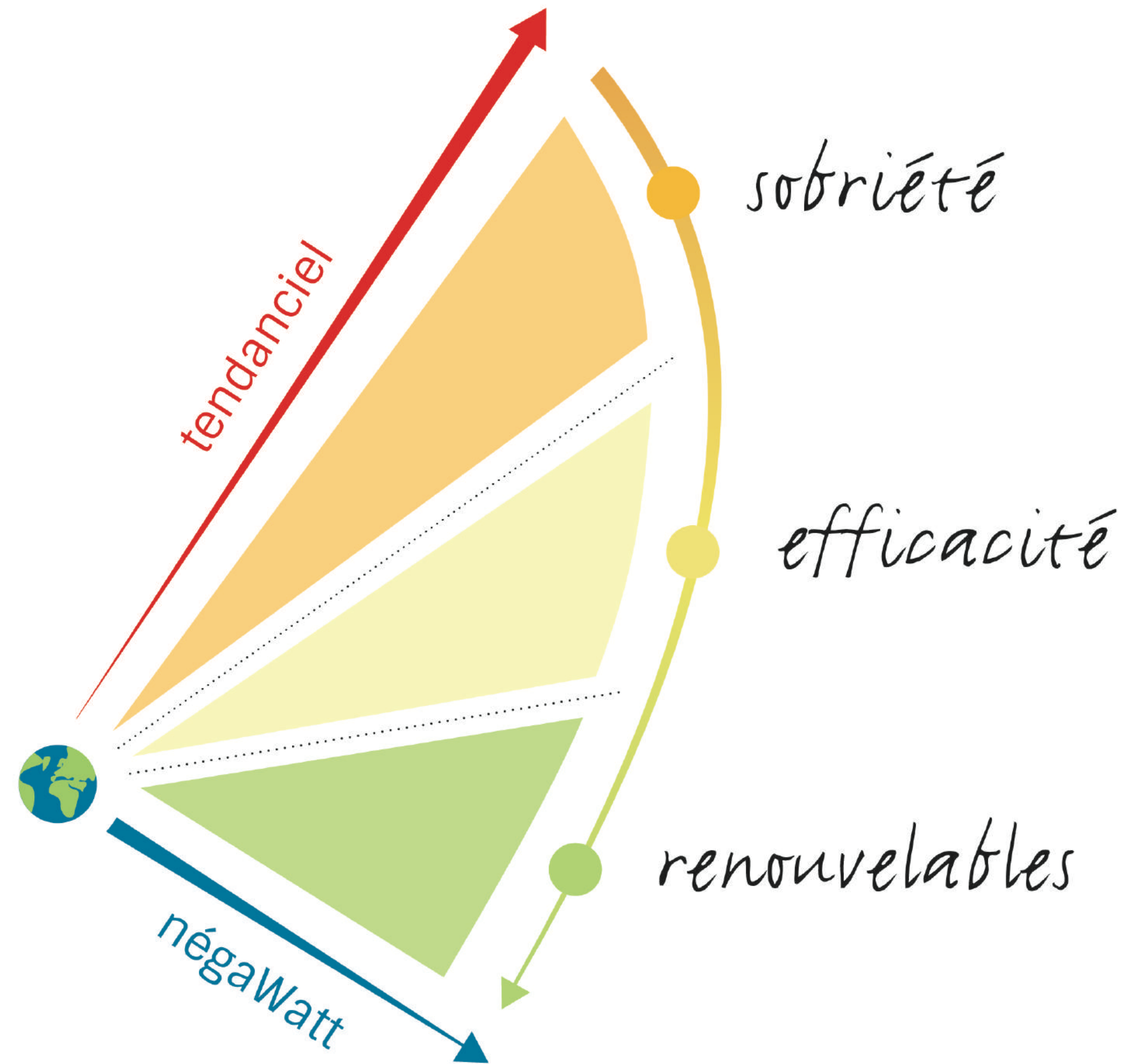
la transition énergétique avec le scénario négaWatt

ébriété

inefficacité

fossiles et
nucléaire

www.negawatt.org



©Association négaWatt - www.negawatt.org

Ailes ...

Elles ne brûlent aucun combustible

elles n'émettent aucun gaz

elles ne polluent pas l'air qui les anime

elles ne produisent pas de déchets radioactifs

elles ne détruisent pas de récoltes

pour faire du carburant

elles sont démontables et recyclables ...

Elles captent l'énergie du vent, gratuite et inépuisable ...

Elles font notre électricité, elles créent de l'emploi et des ressources nouvelles pour nos communes rurales.

elles...nos éoliennes.